



CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL JEUNES

Qualification Finale Départementale

Article 1 – Conditions de qualification

- Cette compétition, organisée par le CD76TT, est ouverte à tous les clubs de Seine Maritime affiliés à la FFTT.
- L'épreuve est ouverte aux catégories suivantes : Poussins à Juniors (Garçons et Filles).
- Championnat Jeunes pour les Poussins à Juniors (Garçons et Filles).
- Les équipes seront composées de 2 joueurs
- Les joueurs doivent être en possession d'une licence F.F.T.T. « Loisir ou Compétition », valide pour la saison en cours, et en conformité avec la réglementation sur le certificat médical.
- Pour participer, il faut :
 - o Avoir participé à au moins 3 tours sur 5.

Article 2 – Dispositions particulières

- La mixité totale est autorisée.
- Possibilité d'avoir deux joueurs mutés dans une même équipe.
- Les équipes d'entente sont possible entre deux clubs différents
- Le championnat par équipes des jeunes est une épreuve spécifique, il n'y a donc pas interconnexion de brûlage avec le championnat par équipes senior. Un joueur participant à une journée du championnat des jeunes peut participer, la même journée au championnat senior. Pas le même jour.
 - o Il n'y aura pas de brûlage au sein du championnat jeune.
- Au titre d'une même journée du championnat des jeunes, un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre dans une seule équipe de son association.
- Trois Districts :
 - o District Havrais
 - o District Dieppois
 - o District Rouennais

Article 3 – Organisation sportive

- Il ne peut y avoir au maximum 2 équipes d'un même club dans une poule ou dans un tableau.
- La rencontre se déroulera en 2 parties + un double par chaque joueur, le matin pour faire un classement intégral.
 - o A/Y – B/X – Double – A/X – B/Y
 - o Chaque partie se déroule au meilleur des 5 manches.
(le JA est habilité à adapter le règlement)
 - o L'après-midi, les rencontres se dérouleront au score acquis

Article 4 – Qualifié

- Premier groupe (1000 points)
 - o 8 Qualifiés au total
 - District Havrais = 2
 - District Dieppois = 2
 - District Rouennais = 2
 - Les deux dernières équipes seront au prorata des équipes inscrites

- Second groupe (de 1001 à 1099 points)
 - o 8 Qualifiés au total
 - District Havrais = 2
 - District Dieppois = 2
 - District Rouennais = 2
 - Les deux dernières équipes seront au prorata des équipes inscrites

- Troisième groupe (1100 points et +)
 - o 8 Qualifiés au total
 - District Havrais = 2
 - District Dieppois = 2
 - District Rouennais = 2
 - Les deux dernières équipes seront au prorata des équipes inscrites

Classement Licence de la phase 1 de la saison en cours.

Possibilité à une équipe d'un groupe de participer à l'échelon immédiatement supérieur sur demande écrite du club et avec l'accord du responsable de l'épreuve de district. Cette demande doit être cohérente avec les catégories de points.

Les places vacantes seront réattribuées aux Districts ayant le plus d'équipes inscrites dans la catégorie concernée.

Article 5 – Jour et horaires des rencontres

- L'horaire sera précisé dans la convocation
- Chaque année, la finale tournera dans chaque District

Article 6 – Inscriptions et Retard

∴

- Les équipes devront être inscrite par mail (lefebvremichel@hotmail.com) 3 jours avant la date de la finale.
- Les équipes seront déclarées « FORFAIT » après 30 minutes de retard. **En cas de retard (prévenu) les premiers partis seront perdus sans perte de point individuel mais il pourra jouer les autres partis.**

Article 7 – Contrôles et Sanctions

- Le forfait d'une équipe est appliqué à toute la journée de compétition.

Article 8 – Modifications

- Le comité Départemental se réserve la possibilité de modifier le règlement en fonction du nombre d'engagés.

Article 9 – Discipline

Le fait de s'inscrire implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.